

actualités

EPBS
Pour de Pour des raisons de modifications tardives d'agenda, l'antab n'a pas pu, comme de coutume, se rendre au Congrès Européen de l'EPBS (European association for Profession in Biomedical Sciences) qui se déroulait à Verone (Italie) du 27 au 28 Octobre 2010.

Cette rencontre a été animée de débats sur le devenir de la profession au niveau Européen et Mondial ; l'édition 2010 a vu la constitution d'un nouveau comité exécutif. Après les élections du 28 octobre 2010, Marie Culliton (Irlande) Présidente, Eric Legrand (Belgique) Trésorier, Fernando Mendes (Portugal) Secrétaire Général, restent comme précédemment dans l'équipe de base. L'équipe de direction est heureuse d'accueillir les nouveaux membres élus : Sonia Dadoucha-Perroud (Suisse), Anneke Geurtz (Pays-Bas) et Barbara Kappeler (Autriche) comme responsables des étudiants.

Consolidés par cette équipe, les travaux de l'EPBS vont se poursuivre et devraient s'orienter dans les mois qui viennent vers un rapprochement avec l'Association Internationale IFBLS (International Federation of Biomedical Laboratory Science).

L'antab AUX JIB
Comme chaque and
présents Comme chaque année, nous avons eu la chance d'être présents aux Journées Internationales de la Biologie (JIB) qui se sont déroulées les 3, 4 et 5 Novembre 2010 au CNIT-La Défense à Paris. Notre association, comme d'autres, est invitée par les organisateurs de cette prestigieuse manifestation de la Biologie.

Nous étions au sein de l'espace "Focus on the World" avec nos collègues et amis des Associations Européennes des Techniciens de laboratoire d'Italie, d'Espagne, et du Portugal qui avaient une nouvelle fois cette année, fait le voyage pour se joindre à la manifestation.

La journée des techniciens du mercredi 03 Novembre faisait l'ouverture des trois jours. La table ronde était animée par nos amis Portugais, le sujet retenu : "harmonization of training profiles and competencies".

Chaque association Européenne présente a développé en français un diaporama expliquant le parcours de formation de son pays.

En Italie, en Espagne et au Portugal, les techniciens sont formés en trois ans... vous pourrez retrouver leur diaporama sur notre site (www.antab.com).

suite en page 2

édito

Chers collègues,

Au cœur d'une actualité brûlante, la situation du Technicien de Laboratoire Médical est débattue sur plusieurs fronts ; l'antab est aux premières loges pour y prendre part (réingénierie des diplômes, commission HCPP, coopération professionnelle...). L'automne 2010 de l'antab fut encore marqué par une fièvre d'activités:

- Un temps fort pour les techniciens de laboratoires médicaux de France : la 7ème Journée Professionnelle qui a été un franc succès avec plus de 280 participants. L'objectif : montrer, démontrer que la démarche d'accréditation est en route, que ce soit dans le privé ou dans le public et que certains aspects comme la formation se modernisent et sont accessibles grâce aux outils informatiques...
- La participation aux Journées Internationales de la Biologie et notre collaboration à la table ronde de la Journée des Techniciens de Laboratoire Médical sur le thème de l'harmonisation des cursus de formation.
- Les séances de travail avec le Ministère de la Santé dans le cadre de la réingénierie du diplôme de formation initiale.
- La mise en place des commissions régionales d'autorisation d'exercice, compétentes pour l'examen des demandes d'exercice en France de la profession de Technicien de Laboratoire Médical pour les ressortissants de l'Union Européenne par les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

L'antab est désormais connue et reconnue mais l'ordonnance du 13 janvier 2010 modifie le titre que nous portons : de Techniciens en Analyses Biomédicales vers Techniciens de Laboratoire Médical... Ainsi, nous avons décidé, après un débat constructif lors de notre Assemblée Générale du 04 Février 2011, de conserver l'acronyme antab suivi de l'intitulé suivant : Association Française des Techniciens de Laboratoire Médical. Nous garderons notre logo en y associant ce nouvel intitulé ainsi que l'acronyme AFTLM en petits caractères pour que nous puissions passer dans les années à venir de l'un à l'autre acronyme.

Bonne lecture de cette 7^{ème} Newsletter!

adhérez à l'antab

en remplissant et en renvoyant le bulletin d'adhésion, accompagné de votre règlement à l'adresse suivante : Claire FERLET, Trésorière, 9 Bis rue de Magdebourg, 75116 PARIS



Le parcours formatif Français s'appuie désormais totalement sur l'Ordonnance du 13 janvier 2010, aussi cette présentation a expliqué succinctement le projet de réingénierie du diplôme. La méthodologie choisie est également celle utilisée par nos collègues paramédicaux: description des activités, des compétences mobilisées face à ces activités, puis les formations nécessaires pour acquérir ces compétences... La réingénierie du diplôme va nous permettre de décliner un cursus en unités d'enseignement, ce qui favorisera la validation des acquis, les passerelles et nous donnera la possibilité de poursuivre vers le Master et le Doctorat. Enfin! Nous entrons dans l'espace Européen de l'enseignement supérieur conformément aux accords de Bologne (mise en œuvre du LMD)...

COMMISSIONS REGIONALES DES TLM EUROPEENS

Une nouvelle commission aux Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

L'article L4352-6 créé par l'ordonnance nº2010-49 du 13 janvier 2010-art.2 prévoit la mise en place d'une commission chargée de donner un avis au Préfet de région sur les demandes d'autorisation d'exercice de la profession de Technicien de Laboratoire Médical (TLM) émanant de ressortissants de l'Union Européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Le décret nº 2010-334 du 26/03/2010 prévoit sa mise en place dans chaque région, les arrêtés du 24 et 30/03/2010 fixent les modalités d'organisation de l'épreuve et ceux du 20/01, 19/02, 25/02 et 24/03/2010 la composition du dossier. Cette commission est nommée pour une durée de 5 ans par le Préfet de région, elle est composée par un Biologiste médical, un Médecin spécialiste qualifié en anatomie pathologique, un TLM exerçant dans un établissement de santé et un autre dans le

La commission a pour rôle l'examen de l'ensemble de la formation du demandeur, s'assure de son expérience professionnelle et éventuellement propose des mesures de compensation comme une épreuve d'aptitude ou un stage d'adaptation...

L'antab a été sollicitée par plusieurs Régions pour collecter des candidatures de TLM souhaitant faire partie de ces commissions. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos candidatures via la messagerie de notre site:communication@antab.com...

RÉINGÉNIERIE DU DIPLÔME : QUE ZA QUO ?

Afin d'honorer les objectifs fixés par l'Union Européenne (accords de Bologne - système LMD) et dans le cadre de la loi HPST (portant sur l'Hôpital, relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires), le Ministère de la Santé et des Sports a engagé les travaux de ré-ingénierie du diplôme de Technicien de Laboratoire Médical (TLM).

Le challenge est de concevoir une formation adaptée à l'évolution du métier, en lien direct avec les besoins de santé publique.

Ainsi, depuis novembre 2009, des membres de l'**antab** se réunissent mensuellement avec les 4 directeurs des IFTLM (Instituts de Formation de Techniciens de Laboratoire Médical) afin de définir les référentiels d'activités, de compétences puis de formation de la profession.

Cette refonte des diplômes et de la formation va permettre aux TLM de s'intégrer dans le parcours universitaire Licence Master Doctorat (LMD).

L'objectif de ce remaniement de la formation est de conduire à un cursus décliné en unités d'enseignement qui rendra désormais possible :

- la validation des acquis
- les passerelles interprofessionnelles
- la possibilité de compléter son cursus
- la conformité aux exigences Européennes en terme de formation.

La 1ère réunion s'est tenue le 7 Octobre dernier, au Ministère de la Santé, sous la direction de la DHOS (Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins), pilotée par M^{me} Gay, consultante.

La ré-ingénierie du diplôme de TLM s'effectue en lien avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de l'Education Nationale.

La commission officielle de ré-ingénierie comprend :

- des représentants des organisations syndicales (Biologistes et Techniciens)
- des représentants des associations professionnelles
- des représentants des instituts et écoles de formation
- des représentants des Médecins et des Biologistes
- des professionnels en exercice.

5 membres de l'**antab** y participent activement pour représenter la profession, pour **vous** représenter.

Cette ré-ingénierie est structurée autour d'une méthodologie commune à tous les diplômes paramédicaux :

- **Etape 1 :** Référentiel d'activités du métier ciblé par le diplôme.
- **Etape 2 :** Référentiel de compétences du diplôme.
- **Etape 3 :** Référentiel de formation : élaboration de critères d'évaluations pour les compétences.
- **Etape 4 :** Elaboration des modalités d'évaluation et de validation définies selon les voies d'accès au diplôme.

Le futur **référentiel de formation**, tiendra compte des actuelles formations (BTS, DUT) et devra vraisemblablement concevoir des dispositifs complémentaires (module de formation complémentaire, licence...) en partenariat avec les lycées et IUT afin que tous les futurs Techniciens de Laboratoire Médical bénéficient d'une formation initiale de 180 ECTS. Tous ces travaux devront être modélisés au plus tard pour la rentrée 2012.

Episodes à suivre dans de prochains numéros...

BULLETIN D'ADHÉSION À DÉCOUPER

Nom :					
Au Cooc	•••••	•••••		••••••	•••••
Code postal :	Ville :				
Téléphone:	Adresse e.mail :				
Grade :	☐ APHP	☐ Privé	□ PSPH	□ FPH	
Discipline:				00000000004	_